

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

### ORGANISATION DES COMPETITIONS

Les responsables de la compétition pour la saison 2011-20112 sont :

Melle Sandrine AMIEUX Tel : 06/21/45/31/43  
Mail : choupi0478@free.fr

Assisté du Président de la CCR :

Monsieur Thierry LEMAIRE  
Tél : 06 30 64 37 05 - E-mail : lemaire.clyonnaistarot@hotmail.fr

Le présent règlement a été établi conformément au règlement des compétitions FFT, aux directives des Présidents de Ligue et de CCN.

Le responsable de l'épreuve est chargé de l'organisation matérielle de celle-ci et l'arbitre désigné (arbitre régional, sauf dérogation éventuelle, accordée par le président de Ligue à un arbitre de club) est chargé de l'organisation du jeu.

La communication des informations nécessaires à la bonne organisation des compétitions (affichage, information des clubs et des joueurs, convocations,...) est du ressort du Comité par l'intermédiaire de son Président ou Président de CCR.

### ARBITRAGE

L'arbitre désigné de l'épreuve est seul juge de toutes les décisions à prendre pour le bon déroulement du jeu, l'équité et la convivialité de la compétition.

Toutefois, les directives suivantes sont formulées par la CCR auprès des arbitres dépendant du Comité du Lyonnais :

- Tout **retard** sera sanctionné conformément aux dispositions du code d'arbitrage,
- Tout **comportement incorrect** d'un joueur, vis à vis d'un autre joueur ou de l'arbitre, sera sanctionné par un avertissement verbal puis, en cas de récidive, par une pénalité de 15 PM équipes puis, en cas de nouvelle récidive, par une exclusion.

Arbitres régionaux : Robert FACCO, Florent TRIVERO, Sandrine AMIEUX, Thierry LEMAIRE et Maurice DOURY.

Arbitres de clubs : Bernard MAREAU, Hervé GASPARIAN, Jean TOULTIAN, Brigitte FAYOLLE, Michel COCHET, Marc AMOUREUX et Jean DEMURS.

INDICES DE VALEUR (Coupe de France par équipes) page 29 du règlement des compétitions de la FFT

1N	0	2P	35	3P	55	4P	75
1P	05	2C	4	3C	6	4C	8
1C	1	2K	45	3K	65	4K	85
1K	2	2T	5	3T	7	4T	9
1T	3					NC	9

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

### EQUIPES INSCRITES (Coupe de France par équipes)

13 équipes du Comité du Lyonnais se sont inscrites au Championnat de France par équipes 2011-2012. Leurs compositions, les coordonnées de leurs capitaines et leurs nombres de points bonus sont donnés en annexe.

### DATES ET LIEUX DES RENCONTRES (Coupe de France par équipes)

Les dates suivantes ont été retenues pour les épreuves :

- Matches de poule : les 6 et 27 janvier, 13 avril, match de rattrapage possible entre le 14 avril et le 3 mai 2012.
- Phases Finales du comité : le 5 mai 2012 à La Verpillière
- Finale de Ligue : le 12 mai 2012 (Lieu à définir)
- Finale Nationale : novembre 2012

Les matchs de poule auront lieu à un endroit agréé par les capitaines des deux équipes. Le capitaine de l'équipe recevante proposera au capitaine de l'équipe les modalités pratiques d'organisation (lieu de la rencontre, arbitrage et casse-croûte notamment). Dans ce cas, les matchs débiteront à 20h30 précises.

Deux capitaines peuvent toutefois convenir de modifier le lieu et la date de leur rencontre, aux conditions expresses d'en avertir le responsable de l'épreuve et de ne pas influencer sur le déroulement de l'épreuve (respect de l'ordre des rencontres notamment).

**TOUT MATCH déplacé sans avertir le responsable ou NON joué le jour fixé sera considéré PERDU pour les 2 équipes.**

**L'annulation de tout match doit se faire auprès des responsables de la compétition et pour une raison valable.**

Le détail du calendrier des matchs de poule est donné en annexe.

Les matchs de qualification et de classement auront lieu à la VERPILLIERE- le 5 mai 2012 à 14 h.

### ORGANISATION DE LA COMPETITION (coupe de France par équipes)

La compétition au niveau du Comité se déroulera en deux temps :

- Les matchs de poules permettront d'établir un classement des équipes au sein de chaque poule.
  - Les matchs de qualification réuniront les 8 meilleures équipes et permettront de déterminer les 4 équipes qualifiées pour la finale de Ligue.
  - Les matchs de qualification permettront de déterminer le classement final des équipes et d'attribuer le titre de champion du Lyonnais.
- **Matches de poule :**
- Les 13 équipes reçoivent un numéro d'ordre en fonction de leur capital de points bonus (le N°1 est l'équipe ayant le moins de points bonus. le N°13 étant l'équipe possédant le plus gros capital de points bonus) **(voir annexe 1)**
  - Les 13 équipes seront réparties en 3 poules de 3 + 1 poule de 4
    - ◆ Poule A : équipes National 1, Civrieux 1, Verpillière 2
    - ◆ Poule B : équipes National 2, Civrieux 2, Décines 2
    - ◆ Poule C : équipes Saint Genis Laval, National 3, Civrieux 3
    - ◆ Poule D : équipes Décines 1, Verpillière 1, Civrieux 4, Vienne

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

- Chaque équipe rencontrera ses adversaires de poule et un classement sera effectué au sein de chaque poule.
  - Match gagné = 3 points
  - Match nul (avec les handicaps) = 2 points
  - Match perdu = 1 point
- L'ordre des matchs sera déterminé par tirage au sort ; toutefois, le Président de CCR se réserve la possibilité d'interventir l'ordre des matchs afin d'en favoriser le déroulement (disponibilité des arbitres notamment, possibilité pour les équipes d'un même club de jouer simultanément à domicile ou en déplacement)
- Les deux premiers de chaque poules sont qualifiées pour les phases finales du comité qui auront lieu sous forme de match à élimination directe, Le premier de chaque poule sera opposé à un second de poule désigné par tirage au sort intégral (mais il ne pourra pas rencontrer le second de sa poule). En cas d'égalité entre 2 équipes c'est le point avérage puis le bonus qui départage les 2 équipes.
- **Phases finales du 5 mai 2012 à la Verpillère :**
- L'après midi tirage au sort des 4 matchs de qualification.
- les 4 vainqueurs seront qualifiés pour la Finale de Ligue.
- Les 4 autres perdants se rencontrent ensuite par tirage au sort pour définir les éventuels remplaçants pour la finale de Ligue.
- **2<sup>ème</sup> tour: Finale**
- Les 4 vainqueurs de l'après midi se rencontreront par tirage au sort afin de définir les finalistes pour le titre de champion du Lyonnais qui aura lieu à une date ultérieure mais avant l'assemblée générale du comité si possible.

## ATTENTION TRES IMPORTANT

Le fait de s'engager pour cette compétition implique obligatoirement l'acceptation de ce Règlement. Les équipes qui sous prétexte d'être qualifiées pour la finale de ligue et qui ne se présenteraient pas à la finale du comité avec le nombre minimum de joueurs requis pour effectuer cette rencontre seront disqualifiées pour cette compétition et de plus tous leurs joueurs seraient au minimum suspendu de compétition par équipe pour la saison suivante

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

### ORGANISATION DES MATCHS (coupe de France par équipes)

- Les arbitres régionaux et les arbitres de club sont tenus de se mettre à disposition des équipes qui en font la demande, en particulier lors de leurs disponibilités (exempt de match de poule notamment).
- L'arbitre (Officiel) de la rencontre est désigné par l'équipe qui reçoit. L'équipe reçue pourra avoir son propre arbitre. Celui-ci sera le suppléant de l'arbitre de la rencontre. En cas d'indisponibilité des arbitres officiels, l'arbitre de club de l'équipe recevant est automatiquement habilité.
- L'arbitre suppléant placé derrière l'attaquant de son équipe veillera au bon déroulement de la rencontre. Aucun échange verbal, contact entre joueur, bruits inopinés ne devront être tolérés pendant le déroulement du jeu.
- Avant chaque match, chaque équipe remettra à l'arbitre, sous une enveloppe cachetée, ses principes de signalisation rédigés de manière claire ; l'arbitre pourra consulter cette enveloppe en cas de réclamation d'une équipe. Dans le cas contraire, il la restituera en fin de match au capitaine concerné.
- L'arbitre (après ouverture de l'enveloppe cachetée, transmise par le responsable de l'épreuve), fait numéroter par les capitaines le dos des diagrammes, et constitue alors les jeux d'attaque qu'il placera en SUD.

NOTA: le Capitaine de l'équipe qui reçoit, en accord avec le Capitaine adverse, pourra communiquer à l'arbitre désigné l'enveloppe cachetée contenant les jeux d'attaque. Celui-ci préparera uniquement les mains de SUD, permettant ainsi de réduire le temps de la rencontre.

- Le contrat est libre (la prise est interdite), **celui-ci sera annoncé avant la distribution.**
- La distribution des cartes de la défense et du chien est effectuée par l'attaquant, après brassage obligatoire des cartes.
- Les plis de la défense seront ramassés par le joueur placé en Ouest.
- Au milieu de chaque quart de temps, les étuis seront transférés par l'arbitre, après vérification des cartes du chien qui devront être classées par ordre décroissant (Atout, Pique, Cœur, Carreau, Trèfle).

L'abandon d'un joueur (sauf cas de force majeure) pendant un quart de temps, entraîne automatiquement :

- L'abandon de son équipe.
  - L'interdiction pour les joueurs de son équipe présents de participer à l'épreuve la saison suivante.
  - La qualification de l'équipe non fautive.
- Tout joueur qui par son attitude, ses propos, ses gestes, etc... crée un incident avec l'équipe adverse, entraîne automatiquement :
    - L'abandon de son équipe.
    - L'interdiction pour les joueurs de son équipe présents de participer à l'épreuve la saison suivante.
    - La qualification de l'équipe non fautive.
  - La feuille de match dûment remplie et signée, accompagnée des droits d'inscriptions, soit 6 € par rencontre et par joueur, doit être adressée par l'arbitre au responsable de l'épreuve, dans les 48h suivant la rencontre.

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

- Il est vivement recommandé aux 2 capitaines d'équipe de conserver leur feuille de route de chaque rencontre jusqu'à la proclamation du résultat de l'épreuve.

### *Règles applicables aux championnats par équipes (FFT)*

#### **Titre 1 : Coupe de France par équipes**

##### **Section 1 : déroulement des championnats**

La Coupe de France se déroule en 3 étapes :

- 1 - Premier(s) tour(s) de qualification dans chaque Comité,
- 2 - Finales de Ligues,
- 3 - Finale Nationale.

#### **Article 62 : LA COUPE AU NIVEAU RÉGIONAL.**

Chaque Comité organise les épreuves au niveau régional. Elles peuvent attribuer le titre de :

- équipe vainqueur de la coupe Régionale par équipes.

Les Comités qualifiant plusieurs équipes en Finale de Ligue, doivent présenter un classement précis.

#### **Article 63 : DÉROULEMENT AU NIVEAU RÉGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE.**

Le niveau régional se déroule en autant de stades que l'estime nécessaire la Commission Compétition Régionale. Les épreuves sont jouées en KO.

Le tableau doit être composé de façon à ce que les équipes finalistes de la saison précédente se rencontrent le plus tard possible, si une finale a été organisée l'année précédente et l'est aussi pour l'année en cours.

Les matchs se déroulent en 4 périodes de 6 donnes avec attaquant tournant (pour chaque 1/4 temps, un attaquant différent.

#### **Article 64 : LES POULES**

Toutefois, les Comités peuvent organiser (avec aval du Président de Ligue) le premier stade de leur épreuve en poules à condition qu'il y ait un stade suivant joué par KO.

Épreuves jouées par poules : La composition des poules doit être équilibrée suivant la valeur des équipes. A l'intérieur de chaque poule, les équipes d'un même club doivent se rencontrer le plus tôt possible. Les matchs doivent se jouer en 24 donnes.

Pour établir ce classement des équipes à l'intérieur d'une poule, il est attribué :

- 3 points pour un match gagné
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour un match perdu
- 0 point pour un forfait.

#### **EX ÆQUO**

Si des (2 ou plus) équipes se trouvent ex aequo, le classement de celles-ci se fait au point-avérages.

En Triangulaire Vainqueur en cas d'ex-aequo:

- Le classement est fait
- 1°) Au nombre de victoires
  - 2°) Au nombre de PM total
  - 3°) L'équipe qui a le plus gros bonus

#### **Article 65 : REGLEMENT AU NIVEAU RÉGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE.**

Le règlement des épreuves régionales doit être adressé en début de saison au Président de Ligue. Les épreuves se déroulant sans l'aval du Président de Ligue sont nulles.

#### **Article 66 : LES FINALES DE LIGUE.**

8 ligues sont établies. L'attribution de places au stade final pour chaque ligue est faite chaque saison par la Commission Compétition Nationale. Toutefois, le Président de Ligue peut qualifier directement depuis les épreuves des Comités pour la Finale Nationale.

#### **Article 67 : DÉROULEMENT DES FINALES DE LIGUE.**

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

Le Président de Ligue est directeur de l'épreuve dans son secteur. Les finales de Ligues réunissent le quadruple du nombre d'équipes qualifiées dans la Ligue pour la finale nationale.

Les équipes se rencontrent aux lieux et heures choisis par le directeur de l'épreuve. Ces finales de Ligue constituent les 1/64<sup>ème</sup> et 1/32<sup>ème</sup> de finale.

Les 1/64<sup>ème</sup> et 1/32<sup>ème</sup> de finale sont tirés au sort. Le tirage au sort est intégral. Cependant, 2 équipes issues du même comité ne peuvent se rencontrer en 1/64<sup>ème</sup> de finale (dans la mesure du possible).

Les matchs se déroulent en KO de 24 donnes.

Les vainqueurs des 1/64<sup>ème</sup> de finale se rencontrent en 1/32<sup>ème</sup> de finale pour l'accession aux 1/16<sup>ème</sup> de finale (qui sont le premier stade de la finale nationale).

### Article 68 : QUALIFICATION DIRECTE EN FINALE NATIONALE.

L'équipe détentrice de la Coupe de France de l'année précédente est qualifiée directement pour les 1/16<sup>e</sup> de finale à condition d'être composée des mêmes joueurs dans les proportions suivantes :

- 3 mêmes joueurs pour les équipes de 4 ou 5 joueurs de la saison précédente,
- 4 mêmes joueurs pour les équipes de 6 joueurs la saison précédente.

Si l'équipe sortante détentrice de la Coupe de France décide de jouer les phases qualificatives elle perd alors droit à cette qualification directe conformément à l'article 26.

### Article 69 : LA FINALE NATIONALE. I

La Finale Nationale de la Coupe de France par équipes rassemble les 32 équipes qualifiées dans leur ligue. Cas particulier : Une équipe qualifiée peut se présenter avec des joueurs ayant éventuellement demandé une mutation pour un autre comité.

### Article 70 : DÉROULEMENT DE LA FINALE NATIONALE.

Les phases finales commencent au stade des 1/16<sup>ème</sup> de finale.

Les matchs des 1/16<sup>ème</sup> de finale sont tirés au sort sans équipe protégée, mais des équipes de la même ligue ne peuvent pas se rencontrer en 1/16<sup>e</sup> de Finale.

Les vainqueurs des 1/16<sup>ème</sup> de finale se rencontrent en 1/8<sup>ème</sup> de finale.

Les vainqueurs des 1/8<sup>ème</sup> de finale se rencontrent en 1/4 de finale.

Les vainqueurs des 1/4 de finale se rencontrent en 1/2 finale.

Les perdants se rencontrent pour l'attribution de la 5<sup>ème</sup> place à la 8<sup>ème</sup> place

Les vainqueurs des 1/2 finales se rencontrent en finale.

Les perdants se rencontrent pour l'attribution de la 3<sup>ème</sup> place.

Tous les matchs (à chaque tour) sont tirés au sort et se jouent en KO de 24 donnes.

### Article 71 : ÉQUIPE DÉTENTRICE DE LA COUPE DE FRANCE.

L'équipe victorieuse de la Finale Nationale reçoit la Coupe et le titre d'équipe détentrice de la Coupe de France par équipes.

L'équipe finaliste reçoit le titre de Finaliste de la Coupe de France par équipes.

Les deux équipes demi-finalistes reçoivent le titre de Demi-Finalistes de la Coupe de France par équipes.

## Section 2 : règles générales

### Article 72 : ARBITRAGE

Chaque match par équipe est placé sous l'autorité, d'un arbitre officiel (National ou Régional avec dérogation) qui ne sera pas membre d'une des équipes en présence.

Les jeux des attaquants sont préparés par l'arbitre. Les défenses et le chien sont redistribués par l'attaquant après avoir battu les cartes restantes, le jeu est coupé et remis en tas par la défense. Le contrat est libre.

### Article 73 : COMPOSITION DES ÉQUIPES.

Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs, avec un maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant le stade des épreuves régionales à condition :

- de n'avoir participé à aucun match la même saison,
- de ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6,
- d'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4<sup>e</sup> joueur de l'équipe.

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

NB : Une équipe inscrite à six ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances.

Aucun joueur ne peut participer aux Finales Nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe au stade régional ou de ligue même en cas de force majeure. On ne peut faire entrer de nouveaux joueurs en cours de quart-temps sauf dans le cas prévu à l'article 77.

NB : seuls les joueurs ayant joué peuvent être inscrits sur la feuille de match.

### Article 74 : BONUS.

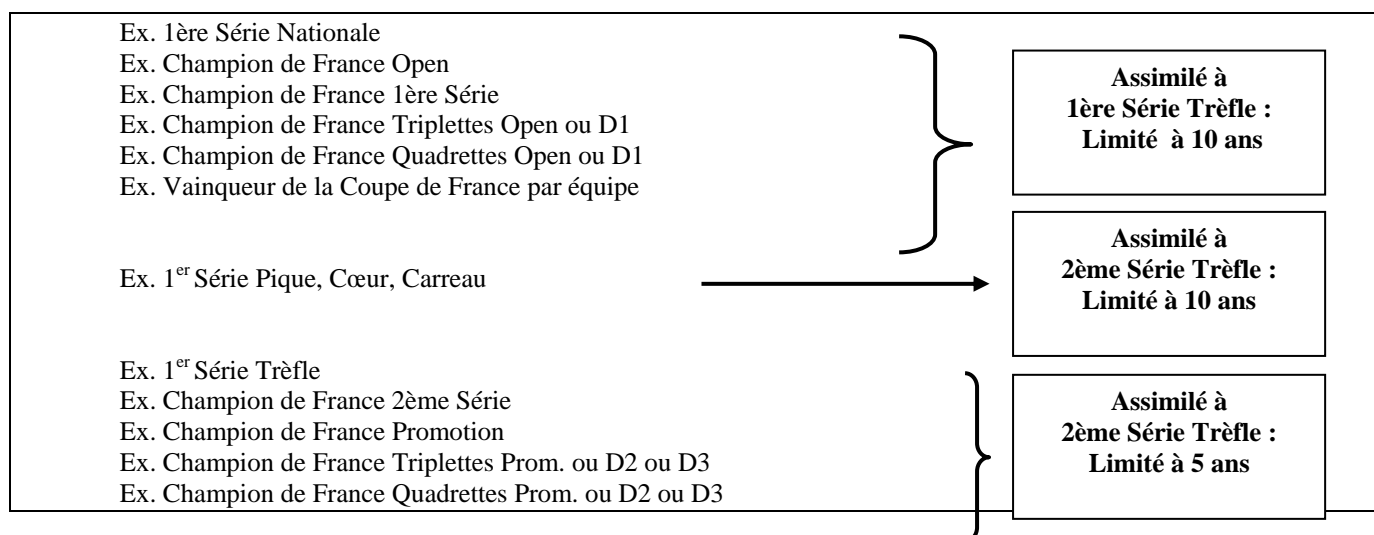
Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement National). Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale.

L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

1 <sup>ère</sup> Série Nationale et Nationale Hors-quota	0.00
1 <sup>ère</sup> Série Pique	0.50
1 <sup>ère</sup> Série Cœur	1.00
1 <sup>ère</sup> Série Carreau	2.00
1 <sup>ère</sup> Série Trèfle et 1 <sup>ère</sup> Série Hors-quota	3.00
2 <sup>ème</sup> Série Pique	3.50
2 <sup>ème</sup> Série Cœur	4.00
2 <sup>ème</sup> Série Carreau	4.50
2 <sup>ème</sup> Série Trèfle	5.00
3 <sup>ème</sup> Série Pique	5.50
3 <sup>ème</sup> Série Cœur	6.00
3 <sup>ème</sup> Série Carreau	6.50
3 <sup>ème</sup> Série Trèfle	7.00
4 <sup>ème</sup> Série Pique	7.50
4 <sup>ème</sup> Série Cœur	8.00
4 <sup>ème</sup> Série Carreau	8.50
4 <sup>ème</sup> Série Trèfle et non classés	9.00

Le handicap est donc la différence de points de match bonus entre les deux équipes.

Les joueurs concernés par les articles 4 et 8 du présent règlement sont crédités du bonus ou de l'Indice de Valeur du seuil de leur interdiction, à savoir :



### Article 75 : RETARDS

A l'heure prévue pour le début de la séance, les deux équipes doivent être présentes et complètes (au moins 4 joueurs).

Passée cette heure de plus de 15 minutes (délai de grâce), l'équipe retardataire est pénalisée d'un point de match par tranche et fraction de 5 minutes sauf en cas de force majeure.

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

Si le retard dépasse 30 minutes, il appartient à l'arbitre de décider des mesures à prendre et éventuellement, de scratcher l'équipe défaillante.

Avant que l'arbitre n'ait pris cette décision, l'équipe présente ne peut se retirer sans prendre le risque d'être elle-même scratchée au cas où l'équipe en retard se présenterait avec une raison de force majeure.

### **Article 75 bis : LENTEUR DE JEU**

1°) Avertissement 2°) Carton Jaune 3°) Exclusion. A noter que l'arbitre a toujours la possibilité d'annuler une donne surtout à l'aller.

### **Article 76 : ABANDON EN COURS DE MATCH.**

Si un ou plusieurs membres d'une équipe viennent à quitter un match avant la fin de celui-ci (sauf en cas de force majeure) tous les membres de l'équipe seront sanctionnés conformément aux statuts de la FFT. L'équipe défaillante est déclarée forfait (voir art.78 et 79).

### **Article 77 : INTERRUPTION D'UN MATCH.**

En cas d'interruption d'un match, les joueurs doivent rester dans leur salle (sauf cas de force majeure).

Si l'interruption est due à la défaillance d'un joueur (par exemple à cause d'un malaise), l'arbitre peut faire rentrer un remplaçant de l'équipe ou scratcher celle-ci si aucun remplacement n'est possible.

Si la cause de l'interruption est extérieure aux équipes et persiste au bout de 30 minutes, et si le nombre de donnes pouvant permettre une comparaison atteint au moins les deux tiers du total prévu, le match est définitivement arrêté et le résultat acquis.

### **Article 78 : MISE EN PLACE.**

On ne peut faire entrer de nouveaux joueurs au cours de l'un des quarts-temps, sauf cas prévu à l'article 73.

Le choix de l'attaquant et des défenseurs est libre pour chaque quart-temps à condition qu'il y ait quatre attaquants différents pour un match.

La place de chaque défenseur est libre pour chaque donne.

Pour chaque quart-temps, chaque équipe place ses joueurs en premier à tour de rôle en commençant par l'équipe A (tirée en premier).

### **Article 79 : LA MARQUE.**

Dans chaque salle, les deux équipes doivent remplir chacune une feuille de marque.

A la fin de chaque quart-temps, les résultats sont calculés par les joueurs en comparant les deux scores réalisés sur la même donne. Pour chaque donne, la différence du total des points entre les deux scores comparés est convertie en points de match.

Le résultat du match est (après addition de bonus et application éventuelle des pénalités décidées par l'arbitre) représenté par l'addition des points de match obtenus par chaque équipe, sur chacune des donnes de la rencontre.

Il appartient à l'équipe victorieuse de remplir la feuille de résultats qui, une fois signée par les deux capitaines et par l'arbitre, et après éventuellement inscription des réclamations, devra être transmise au directeur de l'épreuve dans les délais prévus.

### **Article 80 : SALLE FERMÉE.**

Il doit obligatoirement être prévu une salle fermée.

En cours de match, il est interdit aux joueurs de la salle fermée de quitter celle-ci sans l'autorisation de l'arbitre, et tant que leur match n'est pas terminé.

Ont seuls accès aux salles fermées (sous réserve de ne pas participer eux-mêmes au match concerné) :

- l'arbitre,
- ses adjoints,
- les membres du bureau directeur de la FFT
- le directeur de l'épreuve,
- le Président du Comité, où se déroule l'épreuve,
- les journalistes accrédités.

### **Article 81 : SALLE OUVERTE.**

Les spectateurs ont accès à la salle ouverte.

L'arbitre peut délimiter un périmètre de jeu interdit aux spectateurs.

# Comité Lyonnais de Tarot

## Règlement Régional Equipes 11-12

### **Article 82 : FORFAITS.**

**En coupe de France**, une équipe qualifiée pour les seizièmes de finale et absente ou déclarant forfait est remplacée, selon les dispositions prévues à l'article 27.

### **Article 83 : SANCTIONS EN CAS DE FORFAIT.**

Sous la réserve expresse d'en avertir le directeur de l'épreuve le plus tôt possible, les équipes inscrites ont le droit de ne pas commencer une compétition ou de ne pas la poursuivre après chaque phase éliminatoire.

Par contre (sauf en cas de force majeure dûment constatée), l'abandon pendant une phase, à fortiori en cours de rencontre, est une faute grave, sanctionnée conformément aux statuts de la FFT.

Dans tous les cas d'abandon, l'équipe qui abandonne perd tous les PCN et PP précédemment acquis par les joueurs au cours de l'épreuve.